

**DÉLIBÉRATION 28-2026****COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*  
*Séance du 08 avril 2026*

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en Exercice | 23 |
| Présents                          | 21 |
| Absents                           | 2  |
| Procurations                      | 2  |
| Votants                           | 23 |

Par suite d'une convocation en date du 03 avril 2026 (03/04/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 08 avril 2026 (08/04/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Valérie DILLON, Maire.

**Présents (21)**: DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique

**Excusés avec procuration (2)** BARBIER Nathalie (procuration ALIBERT Pierre), VILLARD Patricia (procuration LOPEZ Sabine)

**Absents (0)** :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

**Désignation du délégué à la Commission de Suivi de Site de stockage de déchets non dangereux de Berbiac**

Le conseil municipal doit désigner un élu pour représenter la commune au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) du site de stockage de déchets non dangereux de Berbiac.

Ce délégué participe aux réunions, suit l'exploitation du site et relaie les informations auprès du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL****Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Désigne** Monsieur Cédric DARIO pour siéger à la Commission de Suivi de Site de stockage de déchets non dangereux de Berbiac ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Nicole QUILLIEN

Le Maire,

Valérie DILLON

